



PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL THURY-HARCOURT-LE-HOM du 5 juin 2026

Membres afférents au	
Conseil Municipal :	29
En exercice :	29
Présents :	22
Qui ont pris part à	
Délibération :	28
Quorum :	15

Date de Convocation : 29/05/2026

Date d'affichage : 29/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle Blincow (Maire de Thury-Harcourt), place du Général de Gaulle à Thury Harcourt, sous la Présidence de : Madame Lynda LAHALLE.

Étaient PRESENTS les conseillers municipaux suivants :

Mme Lynda LAHALLE, M. Sébastien PITEL, M. Fabrice ENAULT, Mme Adeline LUSSET, M. Loïc MELON, Mme Annaig RIVOAL, M. David FOURNIGAULT, Mme Pauline MAÏZA, M. Roger DUMONT, Mme Julie DELENTE, M. Pascal MAGLOIRE, Mme Laura MARIE, Mme Véronique CARRIOU, M. David GURDZIEL, Mme Izia CHAPELLE, M. Gilbert JEAN-LOUIS, Mme Isabelle DELIGNOU, M. Killian BLONDIAU, M. William FERNANDES, M. Philippe LAGALLE, M. Eric DELACRE, Mme Elise SABIN.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Céline CAPET : délégation de vote à Mme Pauline MAÏZA
M. Patrice GUILLEMETTE : délégation de vote à M. William FERNANDES
Mme Emma BROTHELANDE : délégation de vote à Mme Adeline LUSSET
M. Benjamin LOUET : délégation de vote à Mme Isabelle DELIGNOU
Mme Gaëlle ROUSSELET : délégation de vote à M. Philippe LAGALLE
M. Serge MARIE : délégation de vote à M. Eric DELACRE

ABSENTS EXCUSES : Mme Marine ALLIZARD

ABSENTS :

Madame Julie DELENTE a été élue secrétaire (Art. L. 2121-15 du CGCT).

M. William FERNANDES a procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal, a constaté 22 conseillers présents et a constaté que les conditions de quorum posées à l'article L.2121-17 du CGCT étaient remplies.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire prend la parole et présente les principaux événements survenus au cours de la période écoulée.

Tout d'abord, un dramatique accident de la route s'est produit vendredi dernier sur la commune. Une pensée est adressée à la famille d'Enzo Candelon ainsi qu'à l'ensemble des personnes qui ont été directement ou indirectement affectées par cet accident particulièrement traumatisant.

Ces dernières semaines ont été marquées par une activité importante pour notre commune.

Nous avons participé à la mise en place des différentes instances dans lesquelles la commune est représentée. Plusieurs désignations ont ainsi été réalisées ou sont en cours auprès de nos partenaires institutionnels ainsi que dans différentes instances où notre commune représente la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande, notamment au sein de Caen Normandie Métropole.

Nous avons également rencontré Madame l'Inspectrice d'académie afin d'évoquer plusieurs sujets relatifs à la vie scolaire sur notre territoire et plus particulièrement la situation du collège Roger Bellair. Cet échange a permis d'aborder les enjeux auxquels l'établissement est confronté et de rappeler notre attachement à la qualité de l'offre éducative pour les jeunes de notre territoire.

Une réunion de travail a eu lieu avec le SDEC énergie concernant l'avancement du projet ombrières photovoltaïques, qui s'inscrit dans notre volonté d'accompagner la transition énergétique.

La commune a également eu le plaisir d'accueillir en ce début de semaine monsieur David Clavière, nouveau préfet du calvados. Cette visite a été l'occasion de présenter les projets structurants portés par l'équipe municipale pour les années à venir : revitalisation et restructuration du centre-bourg, amélioration de la sécurité et des mobilités, développement des équipements publics, valorisation du patrimoine, aménagement de la vallée du Traspy et accompagnement de la vie associative et économique locale.

Notre commune accueillera le 13 juin prochain, la journée nationale des sapeurs-pompiers du calvados. Cette cérémonie officielle, présidée par monsieur le Préfet du calvados et le président du SDIS, réunira plusieurs sapeurs-pompiers professionnels, volontaires, jeunes sapeurs-pompiers, retraités et personnels administratifs venus de l'ensemble du département. C'est un honneur pour notre commune d'avoir été retenue pour accueillir cet événement qui permettra de mettre à l'honneur l'engagement quotidien de celles et ceux qui œuvrent pour la sécurité de nos concitoyens. Je remercie d'ores et déjà l'ensemble des services, des élus et des partenaires mobilisés pour contribuer à la réussite de cette manifestation.

Ces dernières semaines ont également illustré le dynamisme sportif, associatif, culturelle et festif qui fait la richesse de notre territoire. Sur le plan sportif, je souhaite saluer la réussite du 5ème tournoi féminin organisé par l'ESTH le 14 mai dernier, qui a une nouvelle fois rassemblé de nombreuses équipes, dans un excellent esprit sportif. Notre commune a également accueilli le premier Cross Triathlon de son histoire. Cette première édition a rencontré un véritable succès et a été unanimement salué par les participants dont beaucoup découvraient cette discipline. Cette manifestation contribue à renforcer l'image sportive et nature de notre territoire. Dans les prochaines semaines, les regards se tourneront vers l'ECA cup qui se déroulera les 20 et 21 juin prochains dans la vallée du Traspy et constituera une étape importante dans la préparation des Championnats d'Europe de kayak-polo de 2027.

L'ordre du jour de la séance va être déroulé en deux temps. Tout d'abord, nous allons désigner les délégués et délégués suppléants appelés à participer à l'élection des sénateurs. Cette désignation constitue une obligation légale pour notre conseil municipal et représente une étape importante de la vie démocratique de

notre pays. Dans un second temps, après cette élection, nous examinerons plusieurs délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Madame le maire a ouvert la séance.

Le point numéro un indiqué sur la convocation du conseil municipal est la désignation des déléguées et délégués suppléants pour les élections sénatoriales. Conformément au décret n°2026-301 du 21 avril 2026 qui fixe la date de convocation des conseils municipaux au 5 juin 2026.

Pour notre commune, plus de 1 000 habitants et moins de 9 000, les délégués titulaires et délégués suppléants sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle, règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les élections sénatoriales permettent à un collège de conseillers municipaux, d'élire les sénateurs pour un mandat de 6 ans,

1. Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales

Élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Procès- verbal de désignation des délégués et de leurs suppléants au conseil municipal.

Le bureau a été ainsi constitué :

- Président : Madame le maire
- Assesseurs : les deux conseillers les plus âgés : M Gilbert JEAN-LOUIS et M Philippe LAGALLE et les deux conseillers municipaux les plus jeunes William FERNANDES et Killian BLONDIAU, présents à l'ouverture du scrutin.

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 15 délégués et 5 suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, madame le maire a constaté que deux listes de candidats avaient été déposées :

- Majorité Thury-Harcourt-le-Hom
- L'élan d'agir ensemble

Le scrutin est ouvert à 19h15.

Résultat de l'élection :

a)	Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
b)	Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :	28
c)	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
d)	Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	0
e)	Nombre de suffrages exprimés :	28

La liste « Majorité Thury-Harcourt-le-Hom » a obtenu 23 suffrages.

La liste « L'élan d'agir ensemble » a obtenu 5 suffrages

Liste « Majorité Thury-Harcourt-le-Hom » :

- Nombre de délégués : 13
- Nombre de délégués suppléants : 4

Liste « L'élan d'agir ensemble » :

- Nombre de délégués : 2
- Nombre de délégués suppléants : 1

Le Maire a proclamé les élus délégués puis suppléants conformément à la feuille de proclamation nominative du Procès- verbal.

Nom et prénom de l' élu(e)	Liste sur laquelle il/elle figurait	Mandat de l' élu(e)
M. PITEL Sébastien	Majorité Thury-Harcourt-le-Hom	Délégué
Mme CAPET Céline	Majorité Thury-Harcourt-le-Hom	Déléguée
M. GUILLEMETTE Patrice	Majorité Thury-Harcourt-le-Hom	Délégué
Mme BROTHELANDE Emma	Majorité Thury-Harcourt-le-Hom	Déléguée
M. ENAULT Fabrice	Majorité Thury-Harcourt-le-Hom	Délégué
Mme LUSSET Adeline	Majorité Thury-Harcourt-le-Hom	Déléguée
M. MELON Loïc	Majorité Thury-Harcourt-le-Hom	Délégué
Mme RIVOAL Annaïg	Majorité Thury-Harcourt-le-Hom	Déléguée
M. FOURNIGAULT David	Majorité Thury-Harcourt-le-Hom	Délégué
Mme MAÏZA Pauline	Majorité Thury-Harcourt-le-Hom	Déléguée
M. JEAN-LOUIS Gilbert	Majorité Thury-Harcourt-le-Hom	Délégué
Mme DELIGNOU Isabelle	Majorité Thury-Harcourt-le-Hom	Déléguée
M. MAGLOIRE Pascal	Majorité Thury-Harcourt-le-Hom	Délégué
M. LAGALLE Philippe	L'élan d'agir ensemble	Délégué
Mme ROUSSELET Gælle	L'élan d'agir ensemble	Déléguée
Mme MARIE Laura	Majorité Thury-Harcourt-le-Hom	Suppléante
M. FERNANDES William	Majorité Thury-Harcourt-le-Hom	Suppléant
Mme CARRIOU Véronique	Majorité Thury-Harcourt-le-Hom	Suppléante
M. GURDZIEL David	Majorité Thury-Harcourt-le-Hom	Suppléant
M. DELACRE Eric	L'élan d'agir ensemble	Suppléant

Le procès-verbal, dressé et clos le 5 juin 2026 à 19 h 50, a été, après lecture, signé par le maire et les autres membres du bureau.

Ordre du jour de la séance :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026

1^{ère} Partie : Délibérations

Délibérations relatives à la gouvernance

1. Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales
2. Subventions aux associations
3. Désignation du représentant de la commune pour l'agence IngéEAU
4. Lutte contre le frelon asiatique
5. Commissions facultatives
6. Règlement intérieur du conseil municipal
7. Décision Modificative 1 du Budget annexe assainissement
8. Passage à temps plein du poste de responsable des ressources humaines
9. Modification d'un membre de la Commission de contrôle des listes électorales
10. Vente de l'ancien presbytère de Curcy-sur-Orne

2^{ème} Partie : Sujet d'ordre général

- Composition du conseil d'administration du CCAS

3^{ème} Partie : Rapport des commissions/Questions diverses

- Questions et informations diverses

Approbation du procès-verbal :

Le procès-verbal de la séance du 5 mai 2026, transmis avec l'ordre du jour aux conseillers municipaux avant la séance est soumis au vote du conseil municipal.

Aucune remarque n'est formulée.

Vote du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 28 votes pour : 28 abstentions : 0 votes contre : 0

⇒ **Le procès-verbal de la séance du 5 mai est approuvé à l'unanimité**

1^{er} Partie : Délibérations

2. Subventions aux associations

Madame le maire rappelle que le conseil municipal doit délibérer pour l'attribution de subventions aux associations. Le tableau ci-après présente les propositions d'attributions de subventions aux associations suite à l'analyse des dossiers de demande qui ont été déposés à la mairie. Le vote va être réalisé ligne par ligne. En effet, afin de prévenir toute situation de conflit d'intérêts, les conseillers municipaux ayant un intérêt personnel, direct ou indirect, dans l'une des associations concernées par la présente délibération sont invités à se faire connaître. Les élus concernés ne prennent part ni aux débats ni au vote relatif à l'association concernée.

Les conseillers qui n'ont pas pris part aux débats et au vote pour une association sont mentionnés à la suite du tableau.

M. Loïc MELON présente une synthèse de la demande pour les associations dont la somme à attribuer est supérieure à 1 000€.

Noms Associations	Subvention 2026	N'ont pas participé au vote	Vote pour	Abstentions	Vote contre
OMAC SPECTACLES	12 500,00	0	28	0	0
OMAC CINEMA LE NORMANDY	11 000,00	0	28	0	0
ESTH FOOTBALL	7 000,00	0	28	0	0
SUISSE NORMANDE HANDBALL CLUB MAIRIE THURY-HARCOURT	7 000,00	0	28	0	0
THURY PLEIN AIR	4 200,00	0	28	0	0
COMITE DE JUMELAGE SEATON	3 000,00		28		
THURY PLEIN AIR demande exceptionnelle eca Cup 2026	3 000,00	0	28	0	0
THURY BASKET SUISSE NORMANDE	2 600,00	0	28	0	0
ADMR THURY-HARCOURT	1 900,00	0	28	0	0
LES SOUDEURS DU QUAI	1 500,00	0	28	0	0
UCIA DE LA SUISSE NORMANDE	1 500,00	0	28	0	0
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS (ASSO)	1 450,00	0	28	0	0
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 000,00	0	28	0	0
LE QUAI D'HARCOURT	1 000,00	1	27	0	0
SECOURS CATHOLIQUE CPTE EAT BOCAGE	900,00	0	28	0	0
ESPACE PARENTS EN SUISSE NORMAND	800,00	0	28	0	0
ARBRES	700,00	0	28	0	0
CLUB AMITIE ST MARTIN DE SALLEN (ASSO)	700,00	1	27	0	0
ESTH SECTION LUTTE	700,00	0	28	0	0
JUDO ST REMY SUISSE NORMANDE	560,00	0	28	0	0
ADMR CLECY MAIRIE DE CLECY	500,00	0	28	0	0

CLUB L AMITIE CURCY HAMARS (ASSO)	500,00	0	28	0	0
FREDIE LA VIE AU NIGER (ASSO)	500,00	0	28	0	0
HERBES FOLLES (ASSO)	500,00	1	27	0	0
PATRIMOINE ET CULTURE (ASSO)	500,00	1	27	0	0
THURY LA ROSE (ASSO)	500,00	1	27	0	0
LE CHOEUR ART COURTOIS	450,00	0	28	0	0
ANC COMBAT DEPORTES A C P G	400,00	0	28	0	0
VALGOUDE (ASSO)	400,00	0	28	0	0
LES TROTTINETTES (ASSO)	350,00	0	28	0	0
SUISSE NORMANDE PERCU (ASSO)	350,00	1	27	0	0
AHPWTS (ASSO)	300,00	0	28	0	0
COURIR A THURY (ASSO)	300,00	0	28	0	0
DES AMIS DE LA 59EME DIVIS	300,00	0	28	0	0
JSP SUISSE NORMANDE CENTRE DE SECOURS THURY-HARCOURT	300,00	0	28	0	0
SMS LOISIRS	300,00	0	28	0	0
UNION NATIONALE DE COMBATTANTS SECTION HAMARS	300,00	0	28	0	0
AFM (ASSO)	250,00	0	28	0	0
LES ARCHERS HARCOURTOIS	250,00	0	28	0	0
Les monts du Hom	250,00	1	27	0	0
MFR LA BAGOTIERE	240,00	0	28	0	0
AMICALE DONNEURS DU SANG THURY-HARCOURT ET SA REGI	200,00	0	28	0	0
CURCY FITNESS	200,00	0	28	0	0
LUD'HOM (ASSO)	150,00	0	28	0	0
THURY ARTS COURS	140,00	1	27	0	0
MFR MALTOT	120,00	0	28	0	0
SPORTIVE MALIGNE (ASSO)	120,00	0	28	0	0
MARCHE NORDIQUE SPORT ET LOISIR	100,00	0	28	0	0
AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES	60,00	0	28	0	0
MFR POINTEL	40,00	0	28	0	0
MFR BALLEROY	40,00	0	28	0	0
TOTAL SUBVENTIONS	71 920,00				

Liste des conseillers n'ayant pas pris part aux débats et au vote de l'association désignée :

- Le Quai d'Harcourt : Mme Elise SABIN
- Club de l'Amitié St Martin de Sallen : M. Eric DELACRE

- Herbes Folles : Mme Laura MARIE
- Patrimoine et Culture : M. Eric DELACRE
- Thury la Rose : Mme Elise SABIN
- Suisse Normande Percu : Mme Véronique CARRIOU
- Les monts du Hom : Mme Adeline LUSSET
- Thury Art Cours : M. Loïc MELON

Compte tenu des crédits inscrits au compte 65748 « subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé », le conseil municipal approuve les subventions attribuées à chaque association conformément au tableau ci-dessus et autorise madame le maire à procéder à leur versement.

M. LAGALLE indique que par rapport à l'ensemble des subventions proposées, il est normal que l'arbitrage n'ai pas pu passer en commission puisqu'elle vous être installées prochainement, toutefois, la seule chose qui n'apparaît pas est le montant demandé par les associations afin de savoir quels arbitrages ont été fait. Ce n'est qu'une observation puisqu'à la lecture des montants proposés ce soir, c'est hors subventions exceptionnelles les montants attribués en 2025.

Mme le Maire répond que ces sujets seront effectivement examinés en commission pour le prochain exercice et pour les prochaines demandes, car nous n'avons pas pu étudier toutes les demandes puisque que certains dossiers n'étaient pas complets. Toutefois, la majorité municipale a estimé nécessaire de procéder au vote sans attendre davantage afin de permettre le versement des subventions aux associations et de ne pas mettre certaines d'entre elles en difficulté financière.

M. LAGALLE fait une deuxième observation en indiquant qu'il est bien que le montant global attribué ce soir soit inférieur au budget car il y a au moins deux lignes qui n'apparaissent pas dans le tableau et qui relèvent d'une obligation par la loi : subvention pour les maternels de l'école notre Dame et la subvention au collège notre Dame.

Mme le Maire répond que ces deux subventions n'apparaissent pas car la commune n'a plus la compétence scolaire. Elle précise également que le versement de la subvention au titre de l'ancienne loi Falloux soulève des interrogations. À la suite d'un échange avec le responsable départemental des OGEC, les services et les élus poursuivent l'examen de la situation afin de vérifier le cadre juridique applicable à cette participation.

Vote du conseil municipal :

Le tableau de subventions aux associations a été validé ligne à ligne conformément au tableau ci-dessus.

3. Désignation du représentant de la commune pour l'agence IngéEAU

L'agence IngéEAU est une agence créée par le Département du calvados en octobre 2016 pour apporter aux collectivités son expertise dans le domaine de l'assainissement, l'eau potable, la gestion des milieux aquatiques et les inondations.

La commune doit désigner un représentant pour l'assemblée générale d'ingéEAU.

Monsieur Fabrice ENAULT est désigné pour représenter la commune.

Aucune observation n'est formulée.

Vote du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 28 votes pour : 28 abstentions : 0 votes contre : 0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la désignation de M. Fabrice ENAULT pour représenter la commune.

4. Lutte contre le frelon asiatique

Le rapport est présenté par Madame Carriou.

Le Département ayant décidé de mettre fin à sa participation financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques, la commune souhaite revoir son engagement afin de limiter l'augmentation du coût supporté par les habitants.

Antérieurement, le département apportait une aide de 17€, 22€ ou 30€ (participation selon la hauteur du nid) et la commune participait à hauteur de 30€ (délibération du 28 mai 2024). La hauteur de la grande majorité des nids induisait une participation moyenne du département de 17€ sur un montant d'intervention de 96€. Avec l'aide de la commune, le reste à charge facturé à l'utilisateur par la commune était de 49€.

Il est proposé de porter la participation communale de 30€ à 40€/nid détruit dans la limite d'une enveloppe annuelle de 3 200€ (soit 80 destructions de nids).

Pour information, le coût de la destruction d'un nid est de 96€ TTC soit un reste à charge pour l'utilisateur de 56€.

Le reste à charge sera facturé aux particuliers par la commune.

M. Lagalle indique qu'il est important de maintenir l'aide de la commune pour lutter contre les frelons asiatiques. Également, lorsque le conseil départemental avait fait savoir ne plus aider pour la destruction des nids, la collectivité avait travaillé sur le coût unitaire de destruction d'un nid en rapportant la dépense de 110-120€ à 96€.

Mme le Maire rappelle l'importance de la lutte contre le frelon asiatique et précise que la commission en charge de cette thématique devra, l'an prochain, engager un travail sur la prévention de l'installation des nids.

Vote du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 28 votes pour : 28 abstentions : 0 votes contre : 0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité une participation financière de la commune à hauteur de 40€/nid dans la limite d'une enveloppe annuelle de 3 200€.

5. Commissions facultatives

Il est proposé au conseil municipal de constituer cinq commissions facultatives. Elles sont présidées par Madame le maire (article 7 du règlement intérieur du conseil municipal) et constituées de 10 membres dont 8 membres de la majorité et 2 membres de l'opposition.

N°	Intitulé	Réunion d'installation des commissions
1	Finances, ressources humaines et administration générale	9/06/2026 à 18h
2	Communication, attractivité, commerce et tourisme	9/06/2026 à 18h30
3	Vie associative, sport, culture, lien intergénérationnel et inclusion	10/06/2026 à 18h30
4	Urbanisme, cadre de vie, biodiversité, patrimoine, transition énergétique et sécurité	10/06/2026 à 19h00
5	Démocratie locale, citoyenneté, devoir de mémoire, fêtes et jumelages	10/06/2026 à 19h30

La composition des commissions est définie comme suit :

Commission 1 : Finances, ressources humaines et administration générale :

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| - Patrice GUILLEMETTE | - Emma BROTHELANDE |
| - Céline CAPET | - Adeline LUSSET |
| - Pauline MAÏZA | - Véronique CARRIOU |
| - Sébastien PITEL | - Philippe LAGALLE |
| - Fabrice ENAULT | - Eric DELACRE |

Commission 2 : Communication, attractivité, commerce et tourisme :

- | | |
|------------------|--------------------|
| - Céline CAPET | - Marine ALLIZARD |
| - Julie DELENTE | - Loïc MELON |
| - Benjamin LOUET | - Emma BROTHELANDE |
| - Laura MARIE | - Elise SABIN |
| - David GURDZIEL | - Serge MARIE |

Commission 3 : Vie associative, sport, culture, lien intergénérationnel et inclusion :

- | | |
|---------------------|---------------------|
| - Loïc MELON | - Pascal MAGLOIRE |
| - Pauline MAÏZA | - Adeline LUSSET |
| - William FERNANDES | - Isabelle DELIGNOU |
| - Céline CAPET | - Gaelle ROUSSELET |
| - Killian BLONDIAU | - Elise SABIN |

Commission 4 : Urbanisme, cadre de vie, biodiversité, patrimoine, transition énergétique et sécurité :

- | | |
|---------------------|----------------------|
| - Fabrice ENAULT | - David FOURNIGAULT |
| - Véronique CARRIOU | - Gilbert JEAN-LOUIS |
| - Annaïg RIVOAL | - Benjamin LOUET |
| - Roger DUMONT | - Eric DELACRE |
| - Pascal MAGLOIRE | - Philippe LAGALLE |

Commission 5 : Démocratie locale, citoyenneté, devoir de mémoire, fêtes et jumelages :

- | | |
|-----------------------|--------------------|
| - Sébastien PITEL | - Julie DELENTE |
| - Patrice GUILLEMETTE | - Annaïg RIVOAL |
| - Izia CHAPELLE | - Roger DUMONT |
| - Isabelle DELIGNOU | - Serge MARIE |
| - Pascal MAGLOIRE | - Gaelle ROUSSELET |

Aucune observation n'est formulée.

Vote du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 28 votes pour : 28 abstentions : 0 votes contre : 0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création des commissions facultatives.

6. Règlement intérieur du conseil municipal

L'article L2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) stipule que suite à son installation, le conseil municipal dispose d'un délai de six mois pour adopter son règlement intérieur.

Le règlement intérieur du conseil municipal proposé a été annexé à la note de présentation du présent conseil municipal.

Madame le maire expose de manière synthétique l'intérêt et les éléments qui composent le règlement intérieur.

Monsieur Lagalle intervient sur le sujet du local mis à disposition de l'opposition. Il approuve le local et le nombre d'heures indiquées dans le règlement, toutefois, il demande s'il sera possible d'avoir en amont le planning des conseils municipaux. En effet, l'utilisation du local sera dépendante de la préparation des conseils municipaux.

Mme le Maire indique qu'un calendrier sera réalisé pour programmer les conseils municipaux d'ici à la fin de l'année.

Vote du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 28 votes pour : 28 abstentions : 0 votes contre : 0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création des commissions facultatives.

7. Décision Modificative 1 du Budget annexe assainissement

La décision modificative n°1 du budget assainissement a pour objet d'alimenter le compte 1681 remboursement en capital des emprunts à hauteur de 1 955€ par un virement du compte 23152 travaux en cours.

Budget Assainissement :

Le budget annexe de l'assainissement a un emprunt en cours. Le remboursement en capital de cet emprunt n'avait pas été prévu au budget. Il convient de réaliser une décision modificative à hauteur de 1 955€ afin d'alimenter le chapitre 16. Les crédits sont repris sur le chapitre 23.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Nature	Intitulé	Budget initial	Dépenses	BP après DM
16	1681	Autres emprunts	0,00	1 955,00	1 955,00
23	23152	Travaux en cours	942 512,94	-1 955,00	940 557,94

Vote du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 28 votes pour : 28 abstentions : 0 votes contre : 0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative 1 du budget annexe assainissement.

8. Passage à temps plein du poste de responsable des ressources humaines

L'agent titulaire du poste de responsable des ressources humaines va faire valoir ses droits à la retraite. A ce jour, le poste inscrit au tableau des effectifs était un poste de secrétaire de mairie à temps non complet à raison de 16,25/35.

Afin de renforcer l'équipe administrative dans ses différentes missions et pour pouvoir donner suite à toute nomination de candidature intéressante, il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs par la création d'un poste à temps plein ouvert aux grades d'attaché et de rédacteur.

Aucune observation n'est formulée.

Vote du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 28 votes pour : 28 abstentions : 0 votes contre : 0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision d'ouverture du poste.

9. Modification d'un membre de la Commission de contrôle des listes électorales

La délibération n°06.04.2026 en date du 7 avril 2026 désignait notamment les membres de la commission de contrôle des listes électorales.

La préfecture a indiqué à la commune que les adjoints titulaires d'une délégation ne pouvaient pas être membre de la commission. Il convient de remplacer monsieur Patrice GUILLEMETTE par un autre conseiller du municipal de la liste majoritaire qui n'a pas de délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Il est proposé de désigner Izia CHAPELLE en remplacement de monsieur Patrice GUILLEMETTE.

Les autres éléments de la délibération n°06.04.2026 en date du 7 avril 2026 restent inchangés.

Aucune observation n'est formulée.

Vote du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 28 votes pour : 28 abstentions : 0 votes contre : 0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération.

10. Vente de l'ancien presbytère de Curcy-sur-Orne

Par la délibération n°05.09.2025 du 30 septembre 2025, le conseil municipal avait décidé la mise en vente de l'ancien presbytère de Curcy-sur-Orne.

Le prix de vente indiqué dans la délibération était estimé à 195 000 euros (cent quatre-vingt-quinze mille euros) net vendeur sans conditions suspensives autres que légales.

Le bien est mis en vente depuis le mois d'octobre 2025. Il a fait l'objet de 5 visites.

Une offre d'achat a été proposée à la commune pour un prix de vente inférieur au prix estimé de 195 000€.

Afin de s'adapter aux conditions du marché, il est proposé au conseil municipal d'abroger partiellement la délibération n°05.09.2025 du 30 septembre 2025 comme suit : les mots « au prix estimé à 195 000€ euros (cent quatre-vingt-quinze mille euros) net vendeur sans conditions suspensives autres que légales » sont abrogés et de fixer un prix plancher de 170 000€ euros (cent soixante-dix mille euros) net vendeur sans conditions suspensives autres que légales.

Les autres termes de la délibération n°05.09.2025 du 30 septembre 2025 restent inchangés.

Aucune observation n'est formulée.

Vote du conseil municipal :

Suffrages exprimés : 28 votes pour : 28 abstentions : 0 votes contre : 0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération.

2^{ème} Partie : Sujets d'ordre général

- Composition du conseil d'administration du CCAS

Par délibération en date du 7 avril 2026, le conseil municipal a fixé à 12 membres la composition du conseil d'administration du CCAS et a élu en son sein les conseillers municipaux qui en seront membre.

La composition du conseil d'administration est répartie de manière égale entre les conseillers municipaux élus et les personnes désignées par le maire.

Pour mémoire, les conseillers municipaux élus pour composer le conseil d'administration du CCAS sont :

- Madame Pauline MAÏZA
- Madame Emma BROTHELANDE
- Madame Isabelle DELIGNOU
- Monsieur Pascal MAGLOIRE
- Monsieur David FOURNIGAULT
- Madame Gaëlle ROUSSELET

Afin de compléter la liste des membres du conseil d'administration, madame le maire a désigné les personnes ci-dessous :

- Madame BINET Anne - MSA
- Madame LECOUSIN Françoise - Secours catholique
- Madame MALO Séverine - société civile
- Madame LAINEY Emilie - société civile
- Monsieur GRAINVILLE Robert - APAJH calvados
- Madame MARSURA Nadine - APAEI Bocage Virois et de la Suisse Normande

3^{ème} Partie : Rapport des commissions/Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Fin de séance à 20h50.

Le Maire,

Madame Lynda LAHALLE



Secrétaire de séance,

Madame Julie DELENTE